

LE REGIME TARIFAIRES A 3 CENTS

par Michel Gagné

Un des avantages de l'histoire postale est que le concept et le procédé d'un champs d'activité donné sont compatibles ou facilement adaptables à un autre. C'est ainsi que l'on retrouve de tout en histoire postale. De l'application d'une marque postale à une autre, du timbre pouvant posséder une multitude de caractéristiques à la possibilité d'être confronté avec un expéditeur ou un destinataire éminent, jusqu'aux divers régimes tarifaires, tout s'amalgame tel un arbre généalogique pour aboutir à un seul résultat: l'histoire postale. Aujourd'hui, j'aimerais vous transmettre un de ces aspects, plus particulièrement celui du tarif.

L'époque étudiée remonte à la formation de la confédération canadienne et fut certes l'une où le tarif postal demeura le plus constant. Il s'agit du tarif pour lettre de 3 cents qui fut mis en application en 1867 et qui devint effectif le 1er avril 1868. Durant plus de trente ans, le coût d'affranchissement resta inchangé. Il a fallu attendre au 31 décembre 1898 pour voir le tarif se modifier, date à laquelle il était réduit à 2 cents.



Timbre de Noël de 1898 qui marquait la naissance de la poste impériale dans l'Empire Britannique



C'est à Sir Sandford Fleming que nous devons le premier timbre canadien à l'effigie du castor émis le 23 avril 1851.

C'est d'ailleurs pour répondre à ce besoin que l'émission du controversé timbre de Noël de 1898 fit son apparition sur le marché (Figure 1). Il marquait la naissance de la poste impériale dans l'Empire Britannique. Toutefois, la façon d'affranchir n'était pas unique et fut représentée sous diverses formes. Du 1er avril 1868 au 31 septembre 1875, date où l'utilisation d'un timbre-poste devenait obligatoire, il n'était pas requis d'utiliser ce dernier pour affranchir une lettre même si la possibilité de le faire existait depuis déjà vingt-quatre ans, jour où l'idée de Sir Sandford Fleming se concrétisa par l'émission du premier timbre canadien à l'effigie du castor en 1851.

La première façon utilisée pour affranchir son courrier était l'emploi de la marque manuscrite. On inscrivait alors le chiffre 3 dans le coin supérieur droit (Figure 2). Nous retrouvons ici un exemple typique de cette première façon d'affranchir son courrier. Datée du 7 janvier 1858 et destinée à M. J. Davidson, de Pointe du Chêne, comté Argenteuil, la lettre comporte une modification à l'adresse du destinataire. L'endos nous fait voir le trajet parcouru par la lettre ainsi que les divers cachets de transit: Grenville, Ottawa, Brockville et Newboro.



Figure 2

Avant 1875, l'affranchissement était inscrit manuellement, en rouge lorsqu'il était payé par l'envoyeur, et en noir lorsque les frais incombaient au destinataire

Puis vint l'époque de la série dite *Grandes Reines* que l'on retrouve de 1868 à 1877, suivie de celle surnommée *Petites Reines*, dont l'utilisation s'échelonne de 1870 à 1894, et qui furent les précurseurs suite à la loi qui obligeait la population à affranchir le courrier avec un timbre-poste, ceci à partir du 1er octobre 1875.

Les lettres qui transgessaient la loi et dont il était impossible de retourner à l'envoyeur étaient alors dirigées vers le département des lettres mortes. Cette politique demeura en vigueur jusqu'au 7 mai 1889 qui est la dernière journée de l'application du tarif par demi-once. Dès le lendemain, 8 mai, le même tarif de 3 cents resta en vigueur mais s'appliqua cette fois-ci au poids d'une once (Figure 3). Tout le courrier, et ce jusqu'en décembre 1898, fait foi de ce changement. À partir de cette dernière date, le tarif fut ramené de 3 à 2 cents.

L'illustration à la figure 4 est un exemple du tarif de 3 cents par demi-once au tout début de son histoire. Affichant la date du 6 juin 1868, la lettre provient de Wolfville, Nouvelle-Ecosse, à destination de North River, à l'Ile-du-Prince-Édouard. Si on

consulte les dates importantes dans l'histoire du pays, on se rend compte que cette province ne s'est jointe au Canada que le 1er juillet 1873. Ainsi ce pli devient une pièce intéressante car il démontre également le tarif à 3 cents à destination d'une colonie britannique. L'Ile-du-Prince-Édouard était la seule destination étrangère où l'on pouvait diriger une lettre à ce tarif, ceci jusqu'au 1er février 1875.

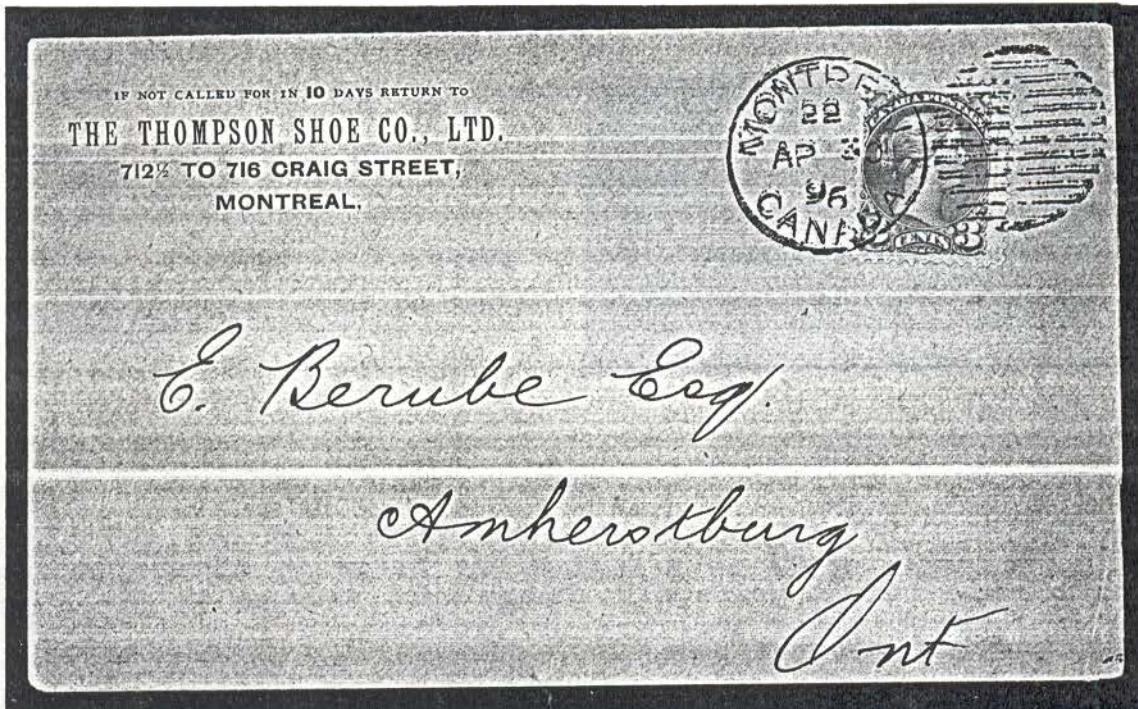


Figure 3. Pli montrant le tarif à 3 cents l'once qui était appliqué du 8 mai 1889 au 31 décembre 1898.

Le tarif à 3 cents fut également employé, à certaines occasions, pour affranchir le courrier vers les États-Unis. La figure 5 nous montre un cas intéressant de son utilisation. En premier lieu, nous devons savoir qu'entre le 1er avril 1868 et le 31 janvier 1875, le tarif pour une lettre simple était de 6 cents par demi-once lorsque l'expéditeur consentait à défrayer l'affranchissement et de 10 cents par demi-once lorsque les frais étaient payés par le destinataire.

La figure 5 décrit cette double possibilité. Dans ce cas-ci, le coût d'envoi de la lettre s'établissait à 6 cents mais son envoyeur apposa seulement un timbre de 3 cents. Un règlement des Postes canadiennes stipulait que si une lettre n'était insuffisamment affranchie le montant apposé sur la lettre était automatiquement

ignoré et le plein montant était alors exigé. Dans le cas qui nous préoccupe le 3 cents Petite Reine n'est pas considéré comme valide et la lettre fut traitée comme n'ayant pas d'affranchissement. On a inscrit manuellement le chiffre 10, en couleur noire, indiquant par le fait même que le coût d'affranchissement doit être chargé au destinataire.

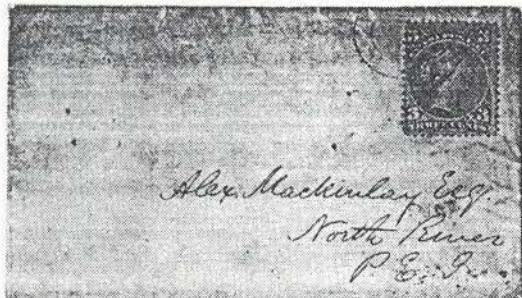


Figure 4

Exemple du tarif à 3 cents la demi-once qui fut appliqué du 1er octobre 1875 au 7 mai 1889

L'apposition d'une marque de couleur noire signifie que des frais sont à réclamer, alors il s'agit d'une forme de timbre qui remplit le rôle d'une taxe à percevoir. Comme nous pouvons le constater, le tarif à 3 cents a été appliqué de différentes façons durant cette longue période du XIX^e siècle. Cependant, on ne doit pas oublier que le tarif postal a de nouveau été fixé à 3 cents au cours du XX^e siècle et que son étude accentuerait davantage les possibilités offertes.



Figure 5

Entre le 1er avril 1868 et le 31 janvier 1875, le coût d'affranchissement pour une lettre d'une demi-once, à destination des États-Unis, s'établissait à 6 cents. Ici on voit l'exemple d'un pli insuffisamment affranchi comprenant une taxe à payer